

Nice, le 24 MARS 2025

## ARRÊTÉ

### Portant division des communes du département des Alpes-Maritimes en bureaux de vote pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** le code électoral ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 février 2025 portant division des communes du département des Alpes-Maritimes en bureaux de vote pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 ;

**Vu** la demande du maire de Valbonne de transférer les bureaux de vote n° 0006 et 0009 de la salle Vignasse, située Pré des Arts, où ils avaient fait l'objet d'un déplacement temporaire pour cause de travaux, vers la salle Cuberte, située 900 Route de Cannes, leur emplacement initial ;

**Considérant** que les travaux entrepris salle Cuberte sont terminés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.** - Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, les communes du département des Alpes-Maritimes sont divisées en bureaux de vote dans les conditions précisées dans les tableaux annexés. Cette division sera prise en compte pour l'établissement des listes électorales.

**Article 2.** - L'arrêté préfectoral du 28 février 2025 portant division des communes du département des Alpes-Maritimes en bureaux de vote pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 est abrogé.

**Article 3.** - Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans chaque commune, au plus tard à l'ouverture de la prochaine campagne électorale.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
SG 4898

Pascal AMOUSSOU-ADEBLE

**Arrêté du 24/03/2025**

**BUREAUX DE VOTE 2025 – ANNEXE 1 : COMMUNES D  
COMMUNI**

ARR.	CIRCO	CANTON	COMMUNE	N° BUREAU	NOM ET ADRESSE DU BUREAU DE VOTE	PÉRIMÈTRE
------	-------	--------	---------	-----------	---	-----------

NICE	3	21 – Nice-7	TRINITE (LA)	0001	Hôtel de Ville, salle des mariages, boulevard général de Gaulle	BD GENERAL DE GAULLE (IMPAIRS + AU-DELÀ DU 70) BD & IMP ANATOLE FRANCE BD & IMP FUON SANTA ALLÉE DE LA CABRE
NICE	3	21 – Nice-7	TRINITE (LA)	0002	Ecole maternelle Victor Asso III, boulevard François Suarez	PROFESSEUR CALMETTE AV PROFESSEUR CHARCOT IMPASSE FLEURIE AV DES IRIS AV JEAN JAURÈS PROFESSEUR LANGEVIN
NICE	3	21 – Nice-7	TRINITE (LA)	0003	Mairie annexe de Laghet, place du Sanctuaire, quartier Laghet	QUARTIER CAMP BOLLIN CHEMIN DU CASTEL CHEMIN DES ÉCOLES RTE DE LAGHET (À PARTIR DU 2000) MAS DEL SOL CHEMIN DE LABATOIRE
NICE	3	21 – Nice-7	TRINITE (LA)	0004	École maternelle les	AV DENIS DELAHAYE

NICE	3	21 – Nice-7	TRINITE (LA)	0005	École maternelle La Plana, boulevard Maurice Langlet	AV HONORÉ DE BALZAC IMPASSE HENRI BARBUSSE AV CHARLES BAUDELAIRE BD GEORGES BUONO AV JEAN COCTEAU AV LÉON DORGELES AV LÉON DELOYE BD DE
NICE	3	21 – Nice-7	TRINITE (LA)	0006	Foyer communal de la Cité du Soleil, avenue Gaston Mouton	L'AVENIR RUE BASSE BD JD BLANQUI (À PARTIR DU 68 INCLUS) CHEMIN D'EZE MONTÉE DE L'ESPÉRANC E RUE HAUTE PLACE DE KONY-KONY
NICE	3	21 – Nice-7	TRINITE (LA)	0007	Ecole maternelle Victor Asso II, boulevard François Suarez	AMIS DE LA LIBERTÉ CHEMIN DU FIGOUR VIEUX CHEMIN DE LAGHET ROUTE DE LAGHET (JUSQU'AU MONTÉE
NICE	3	21 – Nice-7	TRINITE (LA)	0008	École maternelle Victor Asso I, boulevard François Suarez	BLANQUI BD COLONEL GIAUME MONTÉE LEVÉSI PLACE JEAN MOULIN IMPASSE DU NÉGRON PLACE JEAN MOULIN PLACE DOCTEUR

NICE	3	21 – Nice-7	TRINITE (LA)	0009	École maternelle Denis Delahaye, avenue Sainte Anne	CHEMIN DE L'ARBRE RUE GASTON ARNULF AV DU CHÂTEAU ALLÉE DES CIGALES AV DE LA COMTESSE IMP DES CYPRÈS AV DES BD JD
NICE	3	21 – Nice-7	TRINITE (LA)	0010	Collège La Bourgade, allée des Lucioles	BLANQUI (JUSQU'AU 68 NON COMPRIS) TRANSPARE NCE – PAIRS DU 20 AU 28 IMP CHAPUS
NICE	3	21 – Nice-7	TRINITE (LA)	0011	Gymnase la Bourgade, 4 rue Micheo	RUE PIERRE FULCONIS RUE MICHÉO RUE ANDRÉ MURE BD DE L'OLI IMP DE L'OLI HAMEAU DE L'OLI PLAN BERMOND

**DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES SAUF LA  
E DE NICE**

<b>BUREAU CENTRALISA TEUR DE LA COMMUNE</b>	<b>BUREAU CENTRALISA TEUR DU CANTON POUR LES ELECTIONS</b>	<b>BUREAU CENTRLISAT EUR DE LA COMMUNE POUR LES ELECTIONS</b>	<b>articles L.12 à L.14</b>
---	--	---	---------------------------------

<b>X</b>			<b>X</b>

